



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2019

n°08-2019

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 26 MARS 2019 à 9 h 15 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 mars 2019.

M. André DENOT, Président, quitte la salle. Le vote du compte administratif 2018, est présidé par Mme Malika CHERRIERE, 1^{ère} Vice-Présidente.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

1^{ère} vice-présidente du SMPH

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

2^{ème} vice-président du SMPH

Suppléantes

Mme Nicole GODARD

Conseillère départementale

représentant M. Jean-Claude BRAUD

M. Louis JANNIERE

Conseiller communautaire - Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

1ère adjointe au Maire de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional (pouvoir à Mme Florence MAZIER)

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

4^{ème} vice-président du SMPH représenté par

Mme Nicole GODARD

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo représenté par

M. Louis JANNIERE

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô 3^{ème} vice-président du SMPH

Représenté par Mme Catherine SAUCET

ETAIT ABSENTE :

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président et l'examen des éléments y figurant ;

M. DENOT ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des 7 élus présents dans la salle, sous la présidence de Mme Malika CHERRIERE, 1^{ère} vice-présidente,

Vote le compte administratif 2018 établi par le Syndicat Mixte du Pôle Hippique, arrêté au 31 janvier 2019 qui fait apparaître les mêmes résultats qu'au compte de gestion 2018 :

- en INVESTISSEMENT : un excédent de **515 745.02 €**
- en FONCTIONNEMENT : un excédent de **319 637.66 €**

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,


André DENOT

